

# **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE POUR LA MISE EN PLACE DE FOODBIKE OU CHARIOT GLACIER**

La Ville de Lyon a été sollicitée par une entreprise de vente à emporter pour la vente de glace et boissons de mai à fin août sur la place Henri Barbusse à Lyon 9<sup>ème</sup>.

**Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente.**

## **CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION DES EMPLACEMENTS**

L'emplacement mis à disposition se trouve Place Henri Barbusse à Lyon 9<sup>ème</sup>. Il ne bénéficie pas d'un raccordement à l'électricité et ne pourra accueillir qu'un foodbike ou chariot à glace.

Les jours et horaires sont les suivants :

- Mai / juin les mercredis, jeudis et vendredis après-midi et le samedi et dimanche à la journée
- Juillet / août : mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches à la journée.

Conformément aux articles L.2125-1 et L2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance.

Le montant de cette redevance sera égale à : 455,00 € par mois.

**Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez manifester votre intérêt pour proposer un projet similaire à celui décrit ci-dessus vous devrez déposer un dossier de candidature au plus tard le vendredi 25 avril 2025 à 12h. Tout dossier déposé au-delà de cette date et heure sera rejeté.**

## **CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

Ce dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la Ville de Lyon d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Il sera composé des éléments suivants :

- un acte de candidature comportant une présentation du candidat avec une description de son parcours professionnel
- Une note de présentation du projet proposé avec un descriptif des prestations proposées (types de produits proposés à la vente, tarifs, personnel mis à disposition etc.)
- une attestation d'assurance en cours de validité
- un extrait K-bis, ou tout autre document équivalent, de moins de 3 mois du candidat.

Le dossier complet doit être adressé uniquement de manière dématérialisée à la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [decacandidature@mairie-lyon.fr](mailto:decacandidature@mairie-lyon.fr)

Les documents devront être envoyés sous format PDF. Un accusé de réception des dossiers sera transmis par retour de mail et actera de la prise en compte de la candidature.

**En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :**

- l'expérience du candidat dans l'activité proposée – 40 %,
- le projet commercial et le fonctionnement envisagé – 60 %

*Publicité préalable pour une occupation du domaine public conformément aux dispositions de l'article L.2122 du code général de la propriété des personnes publiques : « Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».*